

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE****CONSEIL COMMUNAUTAIRE****SEANCE DU LUNDI 11 AVRIL 2013****Convocation du 04 AVRIL 2013**

L'ordre du jour étant le suivant :

**Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion****Vote du Budget 2013 de la Communauté de Communes et des services Annexes****Vote des redevances et des taux d'imposition****Festival en Othe****Actualisation Assurance****Questions Diverses.**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le jeudi 11 Avril 2013, à 18 heures 30, salle des fêtes, en la commune de Vareilles, sous la présidence de M. Michel REBEQUET,

Étaient présents :

Arces Dilo	Titulaire	M.	BEZINE	Jacques	Les Sièges	Titulaire	M.	STANIA	Édouard
Arces Dilo	Titulaire	Mme	BAKOUR	Annie	Les Sièges	Titulaire	Mme	BEYAERT	Roselyne
Arces Dilo	Titulaire	M.	VANNEREAU	Pierre	Les Sièges	Titulaire	Mme	STANIA	Sulianne
Arces Dilo	Titulaire	M.	DELAGNEAU	Michel	Theil /Vanne	Titulaire	M.	COQUILLE	Bernard
Bagneaux	Titulaire	M.	LEROY	Marcel	Theil /Vanne	Titulaire	M.	LAMARRE	Guy
Boeurs En Othe	Titulaire	Mme	GIVAUDIN	Françoise	Theil /Vanne	Titulaire	Mme	LARIVE	Laure
					Vareilles	Titulaire	M.	SIMONNET	Maurice
Boeurs En Othe	Titulaire	Mme	LESPAGNOL	Odile	Vareilles	Titulaire	M.	GENIN	Lionel
					Vaudeurs	Titulaire	Mme	GARNAULT	Marie Claude
Cérilly	Titulaire	Mme	VALLEE	Édith	Vaudeurs	Titulaire	M.	SCHLICKLING	Jean Claude
Cérilly	Titulaire	M.	BOGAERTS	Guy	Vaudeurs	Titulaire	M.	SCHLICKLING	Jean Claude
Cerisiers	Titulaire	M.	HARPER	Patrick	Vaudeurs	Suppléant	M.	RUIZ	Pascal
Cerisiers	Titulaire	Mme	COTE	Sylvie	Vaudeurs	Suppléant	M.	RUIZ	Pascal
Cerisiers	Titulaire	M.	MASSON	Serge	Vaumort	Titulaire	Mme	ROCHÉ	Marie-José
Cerisiers	Titulaire	M.	ROUILLON	Gérard	Vaumort	Titulaire	M.	MARTIN	Christian
Chigy	Titulaire	M.	MAUDET	Luc	Vaumort	Titulaire	M.	MARTIN	Christian
Coulours	Titulaire	Mme	VAILLANT	Christine	Vaumort	Titulaire	M.	ROUILLON	Bernard
Coulours	Titulaire	M.	CROSIER	Patrick	Villechétive	Titulaire	M.	DEVELAY	Michel
Flacy	Titulaire	M.	DEN DEKKER	Jacques	Villechétive	Titulaire	Mme	VIE	Nicole
Flacy	Titulaire	Mme	SZELAG	Annick	Villeneuve L'archevêque	Titulaire	M.	REBEQUET	Michel
Foissy/Vanne	Titulaire	M.	THOMAS	Bernard	Villeneuve L'archevêque	Titulaire	M.	DERVOUT	Jackie
Foissy/Vanne	Titulaire	M.	HIVERT	Jean-Claude	Villeneuve L'archevêque	Titulaire	M.	KOEHLER	Jean-Claude
Fournaudin	Titulaire	M.	SASSIER	Michel	Villeneuve L'archevêque	Titulaire	M.	KOEHLER	Jean-Claude
Fournaudin	Titulaire	Mme	CHAPELET	Marie	Villeneuve L'archevêque	Titulaire	M.	PUTHOIS	Alain
Les Clérimois	Titulaire	M.	MARTIN	Michel	Villeneuve L'archevêque	Titulaire	Mme	THÉRY	Martine

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents, excusés : Mmes Oksana ONIS (Pouvoir à M.REBEQUET), Chantal CHARLOIS, Anne-Marie PERARD, MM Martial CARLI, Daniel LAPOTRE (pouvoir à M. REBEQUET), Michel RENAULT, Edmond REVELLAT, Jérôme VINCENT (Pouvoir à M. MAUDET)

Étaient aussi présents : Mmes Aline CLEMENT, Claudine LECLERC, MM Christian CROSIER, Christian DELADERRIERE

Invité présent : M. Jean MARCHAND, Vice-Président du Conseil Général,

Invité excusé : M. Jean PINGAL, Conseiller Général.

Secrétaire de séance : M. Michel DEVELAY

\*\*\*\*\*

Le précédent compte rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil Communautaire.

Le Président invite les conseillers à présenter leurs observations sur le compte rendu sous 48 heures à fins de rectifications par le secrétariat.

Les conseillers ont reçu les pièces utiles au vote du Budget : Bilan des Comptes administratifs du Budget principal et des budgets annexes, Proposition de Budget primitif pour le Budget principal et les budgets annexes. (voir pièces jointes) Le Bureau Communautaire s'est réuni le 8 Avril pour examiner le compte administratif et préparer le Budget primitif en présence de Madame la Trésorière.

\*\*\*\*\*

❖ **Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion de la Zone d'Activité des Vignes de Mauny, Délibération N°017- 2013, Classification 7.1 décisions Budgétaires**

Le Président ayant quitté la salle après présentation, le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur MAUDET, 1er Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012, dressé par le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : déficit de clôture de 1 811.17€

CCVPO	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	Déficit	recettes	Dépenses Déficit	Recettes excédent	Dépenses Déficit	Recettes excédent
Résultats reportés	15 568.82			19 254.27	15 568.82	19 254.27
Opérations de l'exercice	5 496.98		3 379.90	3 380.26	8 876.88	3 380.26
<b>TOTAL</b>	<b>21 065.80</b>		<b>3 379.90</b>	<b>22 634.53</b>	<b>24 445.70</b>	<b>22 634.53</b>
Résultat de clôture	21 065.80			19 254.63	1 811.17	
Restes à Réaliser						
Total cumule	21 065.80					
<b>Résultat Définitif</b>	<b>21 065.80</b>			<b>19 254.63</b>	<b>1 811.17</b>	

Le Conseil Communautaire constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le président ayant regagné la salle, le Conseil approuve à l'unanimité les Comptes de Gestion 2012 du Receveur Communautaire dont le résultat est identique à celui du Compte Administratif 2012 pour la Communauté de Communes.

❖ **Vote du Compte Administratif du service assainissement non collectif, Délibération N° 018-2013, Classification 7.1 décisions Budgétaires**

Le Président ayant quitté la salle après présentation, le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur MAUDET, 1er Vice-Président, délibérant sur le compte administratif 2012 du service assainissement non collectif, dressé par le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : excédent de clôture de 2 239.12€

CCVPO	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	Déficit	recettes	Dépenses Déficit	Recettes excédent	Dépenses Déficit	Recettes excédent
Résultats reportés			2 424.30		2 424.30	
Opérations de l'exercice			52 928.31	57 591.73	52 928.31	57 591.73
TOTAL			55 352.61	57 591.73	55 352.61	57 591.73
Résultat de clôture				2 239.12		2 239.12
Restes à Réaliser						
Total cumule				2 239.12		2 239.12
<b>Résultat Définitif</b>				<b>2 239.12</b>		<b>2 239.12</b>

Le Conseil Communautaire constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le président ayant regagné la salle, le Conseil approuve à l'unanimité le Comptes de Gestion 2012 du Receveur Communautaire dont le résultat est identique à celui du Compte Administratif 2012 pour le service assainissement non collectif.

Le Conseil Communautaire décide d'affecter l'excédent de 2 239.12 au report à nouveau, créditeur (lg 002 arrondie au budget primitif à 2 239€)

**❖ Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion de la Communauté de Communes, Délibération N° 019-2013, Classification 7.1 décisions Budgétaires**

Le Président ayant quitté la salle après présentation, le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur MAUDET, 1er Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012, dressé par le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : déficit d'investissement comprenant les restes à réaliser : 19 496.18€, excédent de fonctionnement : 435 695.86€ soit un excédent global de 416 199.68€

CCVPO	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	Déficit	recettes	Dépenses Déficit	Recettes excédent	Dépenses Déficit	Recettes excédent
Résultats reportés		28 860.13		250 982.61		279842.72
Opérations de l'exercice	127 600,97	81 332,66	572 142.02	756 855.27	699 742.99	838 187.93
TOTAL	127 600,97	110 192.79	572 142.02	1 007 837.88	699 742.99	1 118030.67
Résultat de clôture	17 408.18			435 695.86		418 287.68
Restes à Réaliser	12 088.00	10 000.00			12 088.00	10 000.00
Total cumule	29 496.18	10 000.00		435 695.86	12 088.00	428 287.68
<b>Résultat Définitif</b>	<b>19 496.18</b>			<b>435 695.86</b>		<b>416 199.68</b>

Le Conseil Communautaire constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le président ayant regagné la salle, le Conseil approuve à l'unanimité les Comptes de Gestion 2012 du Receveur Communautaire dont le résultat est identique à celui du Compte Administratif 2012 pour la Communauté de Communes.

❖ **Affectation du résultat du Compte Administratif de la Communauté de Communes, Délibération N°020-2013- , Classification 7.1 décisions Budgétaires**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 435 695.86 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	250 982.61
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	125 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	184 713.25
Résultat cumulé au 31/12/2012	435 695.86
A.EXCEDENT AU 31/12/2012	435 695.86

**Affectation obligatoire**

\* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 19 496.18

**Solde disponible affecté comme suit:**

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	<b>19 497.00</b>
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	416 198.86
* Arrondi à	416 198.00

❖ **Vote du Budget Primitif 2013 pour la Communauté de Communes Délibération N°021-2013 Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Le Président présente ensuite en détails la proposition de Budget primitif (annexes) pour la Communauté de Communes ainsi que le détail des emprunts depuis la création de la Communauté de Communes. Notre collectivité est très peu endettée.

Après la présentation faite par le Président, le Conseil adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2013 de la Communauté de Communes de la Vanne et du pays d'Othe qui s'équilibre en comme suit :

Section investissement : le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 674 297 €

Section de fonctionnement : le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 405 199 €

❖ **Constitution d'une provision pour risque contentieux, Délibération N°022-2013 Classification 7.1 Décision Budgétaire**

En l'application de l'article L. 2321-2 du CGCT, une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité. Cette provision est constituée à hauteur du montant estimé par la Communauté de Communes de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru. Lorsque le risque se présente il conviendra de reprendre la provision et de régler la condamnation. Si le risque est écarté la provision sera reprise par une recette en section de fonctionnement.

Le contentieux porte sur la carte communale de Chigy, sur les parcelles propriété des époux METAUX qui ont déposé un recours en annulation auprès du tribunal Administratif de Dijon à l'encontre de l'État et de la Communauté de Communes de la Vanne et du pays d'Othe, assorti d'une demande de frais de 5000€. Le Conseil Communautaire, Vu le Code général des collectivités

Territoriales et notamment son article L2321-2, Considérant la requête en annulation des époux METAUX contre la carte communale de Chigy, Considérant que les prétentions des requérants s'élèvent à 5000€,

Décide de constituer une provision pour litige et contentieux d'un montant de 6 000€ et d'imputer cette provision au compte 6815 prévu à cet effet au budget primitif 2013.

❖ **Vote du Budget Primitif 2013 pour la Zone d'Activité des Vignes de Mauny Délibération N°023-2013 Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Le Président présente ensuite en détails la proposition de Budget primitif (annexes) pour la Communauté de Communes. Après la présentation faite par le Président, le Conseil adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2013 de la Zone d'Activité des Vignes de Mauny qui s'équilibre en comme suit :

Section investissement : le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 211 270 €

Section de fonctionnement : le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 750 312 €

❖ **Vote du Budget Primitif 2013 pour le service assainissement non collectif, Délibération N°024-2013 Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Le Président présente ensuite en détails la proposition de Budget primitif (annexes) pour la Communauté de Communes. Après la présentation faite par le Président, le Conseil adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2013 du service assainissement non collectif qui s'équilibre en comme suit :

Section d'exploitation : le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 65 259 €

❖ **Vote du Budget Primitif 2013 : taux d'imposition pour la Communauté de Communes Délibération N°025-2013, Classification 7.2 fiscalité**

Les conseillers examinent l'évolution des bases d'imposition (L'augmentation annuelle de ces bases est fixée par la Loi soit 2% en 2013) La moyenne nationale pour la taxe d'habitation est de 4.80%, contre 2.33% pour la communauté de communes (en raison du nombre restreint de compétences). La moyenne nationale pour la taxe sur le Foncier non Bâti est de 11.74%, contre 4.31% pour la communauté de communes.

Le Président présente le bilan des allocations compensatrices (en baisse constante). Il informe le Conseil Communautaire que, suite à des courriers au Préfet une réponse a été faite par les services fiscaux au sujet des taxes perçues sur les éoliennes des Clérimois. L'entreprise a été taxée sur le foncier en 2012 et sera taxée en 2013 (Cotisation Foncière des Entreprises et IFER) Les sommes ne sont pas encore connues et seront encaissées par rôle supplémentaire.

Mme GIVAUDIN et MM CROSIER et DELAGNEAU s'informent de la répartition des recettes afférentes aux éoliennes entre la communauté et les communes. La Loi prévoit 75% à l'EPCI et 25% à la commune mais le conseil pourrait décider d'un système dérogatoire. Une réflexion sera menée après connaissance des montants réels, au vu de la situation financière.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de ne pas pratiquer d'augmentation des taux d'imposition pour la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non-bâti, la Cotisation Foncière des entreprises et la taxe professionnelle de zone.

- Taxe d'habitation : **2.33%**,
- Taxe sur foncier bâti : **2.07%**,
- Taxe sur foncier non bâti : **4.31%**,
- Cotisation Foncière des entreprises : **2.41%**,
- Taxe professionnelle de zone : **17%**
- Taxe sur les ordures ménagères : **10.5%**

❖ **Vote des subventions aux manifestations, délibération 026-2013, classification 7.5 Subventions**

Le Président présente au conseil communautaire une liste comprenant le montant des subventions accordées en 2012, et les associations ayant sollicité une aide pour une manifestation en 2013.

<b>SUBVENTIONS AUX ANIMATIONS</b>	<b>Rappel subv. 2012</b>	<b>2013</b>
<b>au titre de la compétence tourisme :</b>		
Syndicat d'Initiative de la Vanne (et Festival de musique)	9 500 €	10 000 €
Syndicat d'Initiative de Cerisiers (et animation médiévale)	8 760 €	10 000 €
Syndicat d'Initiative de Sens	90 €	100 €
<b>Animations parrainées par la CCVPO</b>		
Festival en Othe (avec un spectacle à Chigy)	1 000 €	1000 €
Van'Action : Foire St Amour	1 000 €	1500 €
<b>Animations retenues en 2013 :</b>		
Amicale Patrimoine Siégeois : « autour du bois des Sièges »	500 €	Sur bilan
Arces-Dilo Animation : Marché de Printemps	500 €	Sur bilan
Boeurs en Othe : Association Sports et Loisirs : Concert		Sur bilan
Cerisiers Musique en Othe: festival	500 €	Sur bilan
Chigy Comité des fêtes : Feux de l'été	500 €	Sur bilan
La Puce de Vareilles : Saints de glace	500 €	Sur bilan
Les Clérimois Loisirs : animation foire	500 €	Sur bilan
Les Sièges UNRPA : exposition et Véhicules anciens	500 €	Sur bilan
Theil/Vanne Joyeuse entente : Feux de St Jean	500 €	Sur bilan
Vaudeurs Comité des fêtes : Fête de l'éolienne & bolides anciens		Sur bilan
Vaumort Accueil : Feux de l'été	300 €	Sur bilan
<b>Total</b>	<b>24 650 €</b>	

La subvention versée aux Syndicats d'Initiative est majorée afin de leur permettre d'organiser deux manifestations d'importance soit le concert classique à Villeneuve l'Archevêque et l'animation médiévale à Cerisiers.

Le conseil communautaire décide d'inscrire au compte 6574 un montant de 50 000€, d'arrêter la liste des animations éligibles pour 2013 selon les indications ci-dessus, dit que les subventions seront accordées au vu du résultat financier de la manifestation (hors manifestations parrainées par la Communauté de Communes).

**Festival en Othe**

À la demande de M. MAUDET, le festival en Othe propose une nouvelle programmation de qualité (Polyphonies corses) qui aura lieu le 5 Juillet en l'Église de Chigy. Les précédentes propositions ne correspondaient pas aux attentes de nos communes.

**Actualisation Assurance**

Suite à une négociation et malgré l'augmentation importante de la population et du budget, Groupama a adressé une proposition d'avenant au contrat d'assurance, maintenant les garanties existantes et ajoutant le SPANC et les chemins de randonnées pour un montant de 3190.61 € TTC. Le Conseil Communautaire donne son accord à la signature de l'avenant.

**SPANC**

M. HARPER répond aux questions des conseillers et, en particulier de Mme GIVAUDIN, concernant le déroulement, les conditions de contrôles et les conséquences des non-conformités en matière d'assainissement non collectif. Les attestations doivent avoir été établies par une entreprise habilitée et non par le maire. Les rejets en puits, mares ou sur la voie publique feront l'objet d'une attention particulière. Les acheteurs doivent mettre leur installation en conformité avant un an. Une fiche de procédure destinée aux mairies et aux particuliers est disponible sur le site internet. Mme VAILLANT souhaite un bilan des contrôles pour sa commune.

### **Commission Tourisme**

- Mme BEYAERT présente le compte rendu de la commission Tourisme ainsi que la proposition d'affiches conçues par Mme CHAPELET pour la journée du patrimoine. Les affiches seront transmises aux communes qui devront apporter leurs corrections rapidement et faire part de leurs besoins en supports de communication un mois à l'avance. Mme CHAPELET demande des photos de qualité pour les affiches.

La foire de Sens se tiendra du 27 avril au 2 mai. La Communauté de Communes se voit proposer un stand. Plusieurs volontaires ayant déjà accepté d'assurer la permanence, le Conseil Communautaire décide de participer et charge Mme BEYAERT de l'organisation. Un tableau sera adressé à chacun pour connaître ses disponibilités. Chaque commune doit faire parvenir avant le 23 avril des affiches de taille importante présentant ses activités et manifestations.

### **Commission « santé »**

Monsieur MAUDET présente un compte rendu de la dernière réunion destinée à faire, avec l'aide des praticiens un état des lieux. Il a également assisté à une réunion organisée par l'Agence Régionale de Santé qui peut nous apporter son aide. Le terrain serait favorable à une création à Cerisiers. La moyenne départementale est d'un médecin pour 1000 personnes mais elle n'est que d'un pour 2000 sur nos cantons. La commune de Domats construit une maison de santé avec l'aide de sa communauté de communes et de financeurs privés mais n'a pas encore recruté les deux médecins salariés prévus. Les médecins retraités pourraient à l'avenir effectuer quelques vacations

### **Informations diverses**

MM REBEQUET et HARPER ont rencontré le Sous-Préfet au sujet de la compétence « gestion des gymnases » prise en octobre 2012. Ils ont insisté sur l'importance d'obtenir un arrêté préfectoral rapidement afin de pouvoir organiser au mieux la poursuite du service.

Mme LARIVE a représenté la communauté de communes à la réunion du CNAS. Les agents ne consomment pas suffisamment les prestations et il est important de diffuser l'information auprès d'eux et de faire retour des souhaits des personnes sans enfants. 240 collectivités icaunaises sont adhérentes et le budget annuel national des aides distribuées s'élève à 61 millions d'euros. Le taux de cotisation est maintenu à 0.86% de la masse salariale.

Le matériel informatique (Ordinateur portable, écran, projecteur) est à la disposition des communes, sur réservation.

Le Président fait lecture d'une Lettre de remerciement de Mme ONIS aux délégués ayant assisté à la manifestation organisée à La Postolle

### **Intervention des conseillers**

M. LAMARRE demande si les draisines du cyclo-rail ont pu être vendues. Malgré la diffusion d'une annonce, il n'y a pas de réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

**TABLE DES DÉLIBÉRATIONS du 11 Avril 2013**

❖ Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion de la Zone d'Activité des Vignes de Mauny, Délibération N°017- 2013, Classification 7.1 décisions Budgétaires .....	2
❖ Vote du Compte Administratif du service assainissement non collectif, Délibération N° 018-2013, Classification 7.1 décisions Budgétaires .....	2
❖ Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion de la Communauté de Communes, Délibération N° 019-2013, Classification 7.1 décisions Budgétaires.....	3
❖ Affectation du résultat du Compte Administratif de la Communauté de Communes, Délibération N°020-2013- , Classification 7.1 décisions Budgétaires .....	4
❖ Vote du Budget Primitif 2013 pour la Communauté de Communes Délibération N°021-2013 Classification 7.1 Décision Budgétaire .....	4
❖ Constitution d'une provision pour risque contentieux, Délibération N°022-2013 Classification 7.1 Décision Budgétaire.....	4
❖ Vote du Budget Primitif 2013 pour la Zone d'Activité des Vignes de Mauny Délibération N°023-2013 Classification 7.1 Décision Budgétaire .....	5
❖ Vote du Budget Primitif 2013 pour le service assainissement non collectif, Délibération N°024-2013 Classification 7.1 Décision Budgétaire .....	5
❖ Vote du Budget Primitif 2013 : taux d'imposition pour la Communauté de Communes Délibération N°025-2013, Classification 7.2 fiscalité .....	5
❖ Vote des subventions aux manifestations, délibération 026-2013, classification 7.5 Subventions.....	6

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires  
Après dépôt en Sous-Préfecture, le  
Et publication ou notification, le 15 Avril 2013  
Suivent les signatures